

## **Motion votée à l'unanimité des 24 DU de la Délégation Côte d'Azur du CNRS réunis le 20 février 2009**

Nous, directeurs d'unités de recherche associés au CNRS de la Délégation Régionale Côte d'Azur (DR 20), contestons avec force le procès à charge de la recherche française que le Président de la République Nicolas Sarkozy a instruit dans son discours du 22 janvier 2009. Nous nous inquiétons de l'impact négatif de ce discours sur l'activité et la motivation des chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs, post-doctorants et doctorants dont le travail quotidien est indispensable pour la réalisation des projets scientifiques les plus ambitieux.

La présentation que le Président de la République a faite de « l'autoévaluation » des organismes de recherche, ne correspond pas à la réalité. Une forte proportion des membres du Comité national, qui évalue les chercheurs du CNRS, sont extérieurs à l'organisme. Depuis deux ans, toutes les unités de recherche, ainsi que les organismes et les Universités eux-mêmes, sont évalués par l'AERES, agence en principe indépendante selon la loi d'orientation et de programmation pour la recherche votée en 2006. Nous rappelons par ailleurs que l'évaluation des acteurs de la recherche est permanente : évaluation des projets scientifiques, évaluation des articles soumis à des comités de lecture, rapports quadriennaux. Dans ce contexte, nous affirmons aussi qu'il n'existe pas d'alternative sérieuse à l'évaluation par des pairs, règle reconnue partout dans le monde : l'évaluation ne peut être faite que par des personnes compétentes.

Nous mettons en garde, enfin, contre la tentation technocratique et dangereuse de réduire l'évaluation des performances des individus et des laboratoires à quelques indicateurs qui dispenseraient d'une analyse rigoureuse de la situation et de ses causes.

La recherche aujourd'hui requiert une continuité des efforts et une coordination au niveau national ; elle doit par ailleurs s'inscrire dans le contexte européen et mondial. Dans cet environnement, la pluridisciplinarité du CNRS est un atout précieux qui doit être préservé : la continuité thématique de l'organisme dans le sens du positionnement du C3N est indispensable à l'exercice de ses activités, et le démantèlement et/ou dénoyautage dont le CNRS est menacé conduit à sa perte et à l'affaiblissement du potentiel de recherche de la Nation.

Nul ne conteste l'importance d'un renforcement du rôle des universités en matière de recherche. Cependant, si les avis divergent sur l'équilibre à définir sur le long terme, tous les intervenants dans le débat soulignent qu'à court et moyen terme seuls les organismes de recherche, et en particulier le CNRS, peuvent assurer la structuration de l'effort de recherche au niveau national. Ce constat a été souligné par le rapport d'Aubert au printemps 2008, qui recommande de maintenir les Unités Mixtes de Recherche au centre du dispositif en simplifiant la gestion, puis inscrit dans le plan stratégique du CNRS le 2 juillet 2008, avec l'accord du représentant de l'Etat au Conseil d'administration de cet organisme. Pour assurer cette fonction de coordination nationale, les organismes doivent demeurer des opérateurs de recherche.

Enfin, nous rappelons que s'il est évidemment légitime que la puissance publique dégage des grands thèmes de recherche utiles à la Nation, la définition de priorités par les scientifiques eux-mêmes est une condition indispensable à l'activité scientifique, tout comme l'est l'existence d'une recherche dite fondamentale digne de ce nom qui n'est pas soumise à des impératifs d'utilité immédiate. Ce principe d'indépendance académique est reconnu dans toutes les grandes nations scientifiques, en particulier au Royaume Uni et aux USA, souvent cités en modèle.

En conclusion, nous souhaitons que la conduite de la réforme de la recherche se fasse en concertation avec ses principaux acteurs. Nous nous inquiétons des effets dévastateurs de mesures et d'annonces précipitées sur des projets qui mobilisent des moyens humains et budgétaires importants pour de nombreuses années. Nous considérons donc que le plan stratégique du CNRS, défini il y a quelques mois en interaction constante avec le ministère en charge de la recherche, doit rester la référence définissant l'avenir à moyen terme de l'organisme, ce qui n'est pas compatible avec l'annonce faite dans le discours du Président Sarkozy d'un passage à un statut d'agence de moyens avant la fin 2009.